



VENTE AUX ENCHERES

Vente aux enchères publiques en la mairie de Carbonne (Haute-Garonne) le **27 mars deux mil dix à 10 heures** organisée par la commune de Carbonne.

DESIGNATION :

Sur la commune de Carbonne (Haute-Garonne), **5 cité Pierre Marty** : une maison à usage d'habitation avec terrain attenant figurant au cadastre de la manière suivante, section F n° 471 d'une contenance de 135 m²
Description : maison comprenant un séjour, une cuisine, un cellier, un WC, une salle d'eau et 3 chambres d'environ 90 m².

SITUATION LOCATIVE :

Le requérant déclare sous sa responsabilité personnelle que les biens ci-dessus désignés sont libres de toute occupation ou réquisition et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un congé pour vendre. Tel que ce bien existe avec tous les équipements et installations considérés comme immeuble par leur nature, par leur destination ou par l'objet auxquels ils s'appliquent, conformément aux articles 517 du Code Civil.

VISITE :

Des visites du bâtiment sont possibles, en semaine, sur rendez-vous auprès des services techniques municipaux : Tél : 05-61-87-94-26.

CAHIER DES CHARGES :

Le cahier des charges devant être déposé au rang des minutes de Maître Ducros Bourdens, notaire à Carbonne (Haute-Garonne), les formalités prescrites par la loi ayant été préalablement remplies, il est annoncé à tous intéressés que l'adjudication aura lieu le **samedi 27 mars 2010 à 10 heures en la Mairie de Carbonne** (Haute-Garonne), aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix fixée aux sommes de **100 000 €**.

Le comparant ès qualité se réserve de ne pas consentir à l'adjudication si le chiffre atteint par les enchères portées ne lui paraît pas suffisant.

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges, les frais de poursuites de vente, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Il est ici précisé que tout amateur préalablement au prononcé de l'adjudication devra procéder à la présentation d'un chèque certifié d'un **montant de 10 % de la mise à prix**.

Pour tous renseignements sur les modalités de la vente, s'adresser à l'étude de Maître Ducros Bourdens notaire à Carbonne ou à la mairie de Carbonne.

LE MAIRE
GUY HELLE